

**PRÉCISIONS – PRODUCTIONS ACÉRIQUE ET DE POMMES****Production acéricole – Sommes reçues du RCPEQ**

Au cours de l'année 2007, certains clients ont reçu, de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ), des sommes d'argent relatives à la dissolution du Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec inc. (RCPEQ). Ces sommes ont été versées aux entreprises acéricoles ayant livré du sirop au regroupement pour les années 1990 et 1991.

Veillez noter que ces sommes devront être déclarées sous le code 9600 (autres revenus non admissibles) dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Cette façon de faire s'appuie sur le fait que ce revenu n'est pas en lien avec la production de l'année de participation où il figurera (2007 ou 2008 selon la date de fin d'exercice financier des participants), ni avec celle des années de référence incluses au dossier de cette année.

**Production de pommes – Déclaration des inventaires**

Nous avons relevé deux problématiques au niveau de la déclaration des inventaires de pommes pour lesquelles nous désirons apporter des précisions :

- 1) Selon la date de fin d'exercice financier des participants, les pommes peuvent avoir été récoltées mais ne pas avoir été classées. Il est alors impossible de déterminer s'il s'agit de pommes de transformation ou de fantaisie. La Fédération envoie aux producteurs le classement final de leur récolte à l'été suivant seulement.

Dans cette situation, la déclaration de l'inventaire des deux types de pommes devrait se faire selon la proportion généralement produite dans les années précédentes. Par exemple, 40 % de pommes de fantaisie et 60 % de pommes de transformation ou selon les ratios établis au dossier d'assurance récolte, s'il y a lieu.

- 2) Les pommes entreposées à l'extérieur de la ferme dans des entrepôts à atmosphère contrôlée se vendent l'année suivante seulement et nous avons constaté qu'elles sont parfois oubliées au niveau de la déclaration d'inventaire. Nous vous demandons de porter une attention particulière à cette situation.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et nous vous rappelons que vous pouvez contacter la Direction du traitement des données financières au 1 877 861-2272 pour obtenir des renseignements additionnels.